

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 147.

JEUDI.

21 JUIN 1832.

ESPAGNE.

MADRID, 7 juin. — Les troubles de la Vendée ne nous étonnent point. La rentrée du parti Wellington était le signal de la conflagration. Nos troupes, aujourd'hui stationnées vers le Portugal, devaient immédiatement marcher vers les Pyrénées, ne craignant plus le débarquement de don Pedro, qui aurait dû être arrêté par les soins du ministère tory. Le roi de Hollande aurait attaqué la Belgique, et les Autrichiens se seraient emparés d'Ancone pour comprimer l'élan de l'Italie; c'est du moins ce qui transpirait parmi les apostoliques, et le voyage de M. le général comte de Punonrostro en Angleterre n'aurait point été étranger, d'après eux, aux arrangemens qu'on prenait depuis quelque temps pour la réussite de ces projets.

Le gouvernement a reçu la nouvelle que des bâtimens français croisaient devant l'embouchure du Tage.

On parlait hier de la découverte d'une conspiration dans un régiment de la garde. Ce fait est certain, mais on n'en connaît point encore les détails. On rattache à cet événement le soulèvement des prisonniers du dépôt de Santa-Barbero. Partout, depuis ce moment, les postes ont été doublés, surtout ceux du parc d'artillerie et des volontaires royalistes. Trois brigadiers de la garde ont été arrêtés et mis au secret le plus rigoureux. On parle, mais vaguement, d'une correspondance avec le Portugal.

La cour a reçu aussi la nouvelle qu'un comte portugais a quitté l'armée de don Miguel, et qu'après avoir réuni 4,000 hommes, ils s'est déclaré pour don Pedro. Un convoi d'effets et de bagages appartenant à don Miguel est arrivé à Badajoz. L'administration des domaines ayant refusé de le laisser entrer sans en faire la visite, le capitaine-général San-Juan a expédié un courrier à Aranjuez, qui a rapporté un laissez-passer.

ANGLETERRE.

LONDRES, 15 juin. — Le roi a tenu avant-hier un lever à Saint-James, dans lequel le prince de Talleyrand et le baron Falck ont reçu tous deux une audience de congé temporaire.

— Des personnes bien informées disent que lord Gower se rendra probablement en Russie comme ambassadeur d'Angleterre, et que sir H. Fox, second fils de lord Holland, l'accompagnera.

— Le *Sun* dit que le bruit court que l'escadre de sir Pulteney Malcolm, est destinée à croiser dans les parages de l'embouchure de l'Escaut.

— On lit dans le *Courier* : Un journal dit que dans une réunion de la Conférence, qui a eu lieu mardi 2, on était convenu finalement de faire quelques modifications au traité belge en faveur de la Hollande, dans le sens des concessions demandées par la Russie pour le roi Guillaume. Le même journal affirme que la réunion d'hier devait être la dernière pour cet objet.

Sans entrer en aucune manière dans la question de la probabilité d'une décision finale de la Conférence, il nous suffira de dire que notre confrère (le *Times*), qui est ordinairement bien informé, a cependant été trompé cette fois. Rien n'a été finalement arrêté, et la Conférence, bien loin d'avoir terminé son travail, doit s'assembler de nouveau sans retard pour reprendre les discussions sur le traité belge.

— Nous avons reçu les journaux et des lettres particulières de Lisbonne jusqu'au 5 juin. Don Miguel, alarmé de l'arrivée d'une flotte anglaise dans le Tage, et effrayé de la contenance du peuple anglais, a envoyé une espèce de protestation en des termes très-ménagés, et même supplians, contre l'usage que l'Angleterre voudrait faire de sa flotte pour favoriser les projets de son rival don Pedro. Cette requête a été accueillie favorablement, et nous apprenons que, vers la fin de mai, un ordre arrivé dans le Tage enjoignit aux vaisseaux anglais de se retirer à l'embouchure de ce fleuve, et de ne laisser qu'un seul bâtiment pour offrir une retraite aux sujets anglais qui ne voudraient pas rester à Lisbonne pendant le conflit. Les vaisseaux qui se sont retirés resteront dans une attitude passive; mais cette neutralité se règlera d'après la conduite que tiendra l'Espagne, car il est expressément entendu et convenu que, si un seul soldat espagnol franchit la frontière pour soutenir don Miguel, le canon de la flotte anglaise se fera entendre sur Lisbonne.

Les réjouissances les plus inconvenantes ont eu lieu par ordre du gouvernement portugais à Elvas et dans d'autres villes du Portugal, quand on crut que lord Grey avait quitté le ministère et que les principes libéraux allaient avoir le dessus. Le comte Grey a été brûlé en effigie par ordre du gouvernement de don Miguel. (*Courier.*)

FRANCE.

PARIS, 17 juin.

MM. de Châteaubriand, Hyde de Neuville, de Fitz-James et le général Ramorino ont été arrêtés ce matin.

Voici les détails que nous fournit un journal du soir sur ces arrestations :

Ce sont les papiers trouvés sur M. Berryer qui ont motivé l'arrestation de MM. de Fitz-James, de Neuville et de Châteaubriand. Cette arrestation a été faite en vertu d'un réquisitoire lancé par le procureur-général de la cour royale de Rennes, et d'un mandat d'amener par un des conseillers chargés de l'instruction des affaires relatives aux troubles de l'Ouest.

Le même mandat était applicable à M. le duc de Bellune, qu'on n'a pu trouver et arrêter.

M. de Châteaubriand a été arrêté à 5 heures du matin, rue d'Enfer, n° 84. Sa maison était cernée à 2 heures; on a attendu le point du jour pour y pénétrer.

M. de Châteaubriand a montré beaucoup de sang-froid à ce réveil, pour lui sans doute inattendu.

Il a parlé à tous ceux qui l'entouraient avec une tranquillité d'âme parfaite, et il a pris son *Gradus*, afin de faire des vers, a-t-il dit, pour distraire sa captivité.

M. le baron Hyde de Neuville a été arrêté chez lui à quatre heures du matin. Il était au lit, à peine remis des souffrances du choléra, et atteint d'une goutte sciatique.

Il a protesté contre toutes les causes mentionnées dans le mandat d'amener.

Il est à la préfecture, dans une petite chambre au troisième.

M^{me} de Neuville a demandé en grâce qu'on lui permît de suivre son mari et de l'accompagner comme garde-malade.

M. le duc de Fitz-James a été arrêté, suivant ce qu'on nous a appris, dans une maison de la rue de la Chaussée-d'Antin.

M. le général Ramorino a été arrêté dans la rue Montmartre.

— Les nouvelles les plus récentes donnent comme positive l'évasion de la duchesse de Berry. La difficulté de surveiller complètement les côtes de la Vendée, et l'affection des paysans, lui auraient fourni les moyens de s'embarquer. Nous racontons ce bruit sans en affirmer l'exactitude. Tout est possible, rien n'est certain, quand il s'agit de l'omni-présence de la duchesse.

— On assure que l'ambassadeur anglais à La Haye, sir Charles Bagot, est rappelé par son gouvernement. Cet événement présagerait une rupture plus complète entre l'Angleterre et la Hollande.

— On écrit de Toulouse, 12 juin :

Nous avons ici une bande de chouans, armée, soldée et organisée, avec cette seule différence que nos *verdets* n'osent pas se remuer comme les Vendéens. Heureusement pour nous, on ne comprend pas encore ici les funestes divisions qui ont éclaté sous le drapeau tricolore, et nos carlistes ont soin d'entretenir par leur folle arrogance cette union des patriotes. On sent bien à Toulouse, comme ailleurs, que le gouvernement sorti de juillet n'est pas digne de son origine; on accueille avec stupeur la nouvelle des événemens de Paris et de la Vendée; on se demande tout bas si une administration qui, après deux ans, n'a pu avoir pour résultat que la guerre civile et le régime du bon plaisir est une bonne administration; mais en face des éternels ennemis de la liberté on dissimule ses regrets, on s'étourdit sur ses douleurs: car avant tout nous voulons sauver la révolution.

A la première alerte, des rassemblemens se forment sur nos places publiques pour chanter *la Marseillaise*, démonstration qui n'a d'autre but que de braver les conspirateurs légitimistes et de leur prouver que, malgré les affreux malheurs de la patrie, la haine qu'ils inspirent n'a pas diminué. Tout enthousiasme a disparu devant la triste réalité; mais, tout désabusés que nous sommes, nous aimons encore mieux l'arbitraire insensé qui nous régit que les réactions épouvantables qui accompagneraient Henri V.

Dimanche dernier, à la revue de la garde nationale, le préfet ayant prononcé les cris de *vive le roi!* et de *vive la liberté!* ils ont été répétés avec un élan universel. Un ordre du jour formidable atteste les mesures qui ont été prises par l'autorité. Chaque garde national sait maintenant où il doit se rendre en cas d'alerte, et il s'y rendra. Quatre pièces de canon défendent nuit et jour notre parc d'artillerie. D'autres sont toujours prêtes à se montrer au premier signal. On dit même que le général a reçu l'autorisation de proclamer l'état de siège dès qu'il le jugera à propos. Tout sera bon, pourvu que la contre-révolution soit écrasée. Je ne crois pas que les carlistes tentent le moindre mouvement, mais ce que je sais bien, c'est que, s'ils le font, ils seront anéantis. Nous saurons, quand il le faudra, mourir pour notre drapeau, quoiqu'il soit bien dur de se sacrifier pour un gouvernement qui ne nous donne, en échange de notre sang, que les déceptions les plus amères. Pourquoi ne veut-on pas comprendre notre grande nation, qui veut l'ordre à tout prix, mais qui voudrait aussi, s'il était possible, sauver l'honneur et la liberté?

AFFAIRES DE LA VENDÉE.

ANGERS, 14 juin. — Les gardes nationaux de Saumur, en cantonnement à St-Florent, ont passé hier dans notre ville pour retourner chez

eux. Cette contre-marche a été opérée malgré l'opposition du commandant, qui avait l'ordre de tenir sa position. Mais les Saumurois, absents depuis quinze jours de leurs foyers, et désespérant de rencontrer l'ennemi, ont pris le parti de se retirer. Ils seront remplacés par des compagnies de ligne.

Notre conseil de guerre n'est pas encore organisé. Cependant le château d'Angers renferme les prisonniers les plus notables et les plus influents. Cette lenteur du gouvernement, à côté de la précipitation avec laquelle on instruit le procès des républicains de Paris, ouvre le champ aux conjectures. Personne ne doute ici que son intention ne soit de faire tout ce qui sera possible pour sauver les carlistes. On ne craint qu'une chose, c'est que l'indignation populaire ne se manifeste déjà contre une pareille conduite.

Il circule quelques bruits d'une prochaine et générale amnistie, que l'on proclamerait aussitôt qu'une apparence de pacification sera venue atténuer la guerre civile. Une mesure pareille exaspérerait les patriotes et inspirerait aux chouans une nouvelle audace et même du mépris.

— Le père Fulgence, directeur du couvent de Belle-Fontaine, a été arrêté le 12, par un détachement de la ligne, et conduit à Chollet. On a de fortes raisons de croire que cet homme n'est pas étranger aux mouvements qui ont troublé l'arrondissement de Beaupréau.

INGRANDES, 15 juin. — La bande commandée par MM. Landemont et Dangais, qui s'était formée dans les environs d'Ancenis, et qui avait désarmé Varades, est entièrement dispersée. Elle a rendu 400 fusils.

M. Huron, l'un des chefs, s'est noyé, et un nommé Bigot, caporal au 52^e, qui avait passé avec eux, s'est brûlé la cervelle hier matin. On a conduit dans les prisons d'Ancenis les deux frères Bournigault.

Hier on s'est battu dans les environs de la Pommeraye; nous allons probablement aujourd'hui donner le coup de la mort à la bande qui se trouve sur ce point.

NOGENT-LE-ROTHOU, 15 juin. — Une bande de 7 à 8 chouans, armés de fusils doubles à baïonnette et portant de petits sacs sur le dos, a été vue samedi dernier vers huit heures du soir dans les bois de *Cailleaux*, commune des *Autels-Tubœuf*. L'autorité n'a encore ordonné aucune mesure. Les citoyens n'attendent que le signal pour marcher.

ANCENIS 13 juin. — La garde nationale d'Ingrande, au nombre de 25 citoyens, presque tous paysans, a conduit à Ancenis trois chariots chargés d'armes et de munitions.

NANTES, 14 juin. — Un colporteur du parti carliste, portant une somme de 12,270 fr., a été arrêté hier à Beauvoir (Marais de la Vendée), il vient d'être écroué ici dans la prison neuve.

Un autre individu a été arrêté; il portait 5,000 fr. en or.

Le nommé Sauvestre, capitaine de chouans, a été arrêté à la Chapelle-Heulin le 13 courant, et amené à Nantes, où il a été écroué le même jour.

— On écrit de La Rochelle, 12 juin :

La surveillance sur nos côtes se fait avec une extrême rigueur depuis quelques jours, car deux bricks naviguant sous pavillon blanc ont été signalés en mer.

Un sieur Pommereau de Fontenay, vient d'être arrêté ici. Il se dit agent de la famille de Larochejacquelein.

(Extrait du *Finistère*.)

M. de Mesnars, ancien *écuyer-cavalcadour* de la duchesse de Berry, a été fusillé à Saint-Florent (Maine-et-Loire), par les voltigeurs du 52^e.

M. Bourmont, fils, s'est rendu; il est au château de Nantes.

On a pris le cheval de la duchesse de Berry.

M. de Macé, père, s'est brûlé la cervelle. Son fils a été fusillé.

M. Monnier, médecin, s'est noyé.

Signalements.

Le général Clouet, taille de 5 p. 6 p., marqué de petite vérole, grosse figure pleine, environ 60 ans.

La duchesse de Berry, 35 ans, 4 p. 7 p., corps assez frêle, cheveux et sourcils blonds, front bas, yeux bleu-clair un peu éraillés et louches, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, figure ronde, teint pâle.

De Bourmont, âgé de 58 à 60 ans, 5 p. 1 p., corps grêle, cheveux et sourcils blonds gris, front très-haut, yeux bleu-clair, menton rond, nez moyen, bouche petite, figure ronde, teint coloré.

De Mesnars, 60 ans, 5 p. 7 p., cheveux et sourcils gris, front haut, yeux gris, barbe grise, menton assez allongé, nez aquilin, bouche ordinaire, figure longue et marquée, teint pâle et joues creuses.

Duc d'Escars (incomplet pour le moment), 55 ans, cheveux blonds, 5 p. 2 p., épaules larges, col court, tête penchée habituellement sur l'épaule droite.

VOYAGE DE M. LE DUC D'ORLÉANS.

On écrit de Toulon, 11 juin :

Les dépêches télégraphiques se succèdent sans interruption. Nous en avons reçu trois du 6, une du 7, deux du 9, une du 10 à dix heures du matin. Enfin ce matin même, une dépêche du 10 à 6 heures du soir est parvenue ici, elle annonce que la revue a été très-brillante. Malgré toutes ces dépêches, lorsqu'on a appris que Paris était en état de siège, lorsqu'on a vu que le courrier d'hier n'apportait que les journaux ministériels, une vive agitation s'est manifestée dans la ville; un cri d'indignation est parti de tous les points pour protester contre la conduite du gouvernement qui lutte contre les effets de son déplorable système, sans vouloir comprendre que c'est à ce système qu'il faut attribuer les événements du midi, de l'ouest et de Paris. L'autorité, qui craignait sans doute quelque mouvement, a fait sortir des troupes; un bataillon a stationné pendant quelques heures au *Champ-de-Mars*; un autre manœuvrait sur le *Champ-de-Bataille*, cependant il n'y a pas eu de troubles, et à 9 heures du soir une seule compagnie est restée sur le *Champ-de-Bataille*.

A travers tous ces événements les patriotes ne sont pas découragés; ils ont obtenu l'autorisation de désarmer les carlistes qui font partie de la garde nationale, et ce désarmement s'opère sans beaucoup de difficultés. De leur côté, les officiers de la garde nationale ont adopté et signé une adresse au prince, dans laquelle on remarque le passage suivant : Jugé « sur les fruits qu'il a portés, le ministère du 13 mars ne peut plus gouverner utilement le pays, les insurrections du midi et de l'ouest jettent « dans la balance un poids accablant..... »

M. Poulle, député et conseiller à la préfecture, remplissant les fonctions de préfet, est parti hier avec un gendarme pour aller à l'extrémité du département recevoir S. A. R. le duc d'Orléans.

Tout était en mouvement dès le matin pour la réception du prince, dont l'arrivée était annoncée pour 4 heures; à midi un détachement de cavalerie de la garde nationale est parti pour aller rejoindre S. A. R. à Ollioules; l'artillerie s'est transportée avec ses pièces à une assez grande distance de la ville sur la route de Marseille; venait ensuite une double haie de gardes nationaux, de troupes d'artillerie de la marine, des équipages de ligne, les bataillons du 55^e et du 62^e. Les autorités civiles s'étaient placées à cinq cents pas en dehors des remparts; vers les 5 heures, une salve d'artillerie a annoncé que le prince était aperçu en tête des troupes. S. A. R. a descendu de voiture et a monté à cheval; les autorités civiles se sont approchées du prince, et M. le maire lui a adressé un discours, auquel le prince a fait la réponse suivante :

« M. le maire, je ne doute nullement des sentimens que vous m'exprimez au nom de la ville de Toulon. Le patriotisme dont elle a donné sans cesse des preuves depuis la glorieuse révolution de juillet m'en est un sûr garant. Je suis vivement attaché aux Toulonnais. La devise que la nation a adoptée : *Liberté, ordre public!* nous la ferons triompher : nous serons trop heureux de n'être jamais obligés de sévir. Quant à moi, « s'il fallait combattre contre nos ennemis, quels qu'ils fussent, soit du dedans, soit du dehors, je n'hésiterais point à me mettre à la tête des « braves Toulonnais. » Le cortège est alors entré dans la ville par la porte de France, et a parcouru la rue Royale, le *Champ-de-Bataille*, la rue de l' Arsenal, une partie de la rue d'Orléans et la rue Lafayette; on n'a entendu que de bien faibles acclamations sur son passage; le prince avait l'air triste; la froideur des habitans était remarquable.

A six heures et demie, les officiers de la garde nationale sont allés visiter le prince. Voici quelques détails sur cette entrevue :

M. Geoffroi, capitaine d'artillerie, a lu d'une voix ferme et sonore l'adresse qui avait été délibérée par les officiers de garde nationale, et qui traite d'illusions les espérances des amis de la révolution. Le prince a répondu d'une voix presque tremblante qu'il était étonné d'entendre le mot *illusion*; que son père avait prêté des sermens devant les députés de la nation, qu'il les avait tenus, qu'il les tiendrait toujours, et qu'il ne séparait pas ses intérêts de ceux de la patrie; qu'il combattrait les ennemis de la France réunis en Vendée sous le drapeau blanc, et à Paris sous le drapeau rouge; qu'il s'était mis au milieu de la garde nationale et de la troupe de ligne pour repousser ceux qui avaient arboré le bonnet rouge; et que, quant à lui, dévoué de cœur aux institutions de juillet, il se réunirait toujours aux amis du pays et de son indépendance.

Une dépêche télégraphique, datée de Paris le 11 à midi, annonce que le calme le plus parfait règne dans la capitale. Le roi annonce à son fils que c'est la dernière dépêche qu'on lui adresse, attendu que rien de nouveau ne paraît devoir les nécessiter.

Le conseil de guerre a acquitté le Sr Pépin, capitaine de la garde nationale de Paris. (*Voyez notre numéro d'hier.*)

BELGIQUE.

NAMUR, 19 juin.

Un misérable, qui s'était revêtu d'une soutane et d'un chapeau de prêtre, s'est présenté hier chez M. Jourdain, orfèvre en cette ville, et lui a demandé, de la part de M. le curé d'Yvoir, un service (12 couverts) d'argent : on le lui livra, sur le vu d'un billet que l'escroc présentait comme venant de M. le curé. Mais des doutes s'élevèrent dans l'esprit de madame Jourdain, qui alla à l'hôtel de Flandres, où avait déjeuné le *quidam*, lui redemander son argenterie. Il la rendit avec le plus beau sang-froid du monde, et, prévoyant qu'on allait tirer cette affaire au clair, il prit le parti de s'enfuir. Déjà samedi dernier, à l'aide du même travestissement, il avait extorqué des couverts d'argent à M. Fallon, orfèvre à Namur, qui, moins heureux, ne les a pas récupérés; car le filou était allé les vendre à Bruxelles.

M. le commissaire de police, accompagné de deux agens et de M. Fallon, s'est mis à l'instant à la poursuite du voleur : ils sont rentrés hier vers minuit en ville, sans avoir réussi.

Nous attendons des détails sur cette affaire, dont le héros est doué d'une audace vraiment *patibulaire*.

— On trouve les dispositions suivantes dans l'édit de 1666 dont se prévaut M. Gisquet, en l'an de lumière et de civilisation 1832, pour prescrire la délation aux personnes vouées à l'art de guérir :

« Seront les cabarets, et lieux où se vend la bière à pot, fermés à six heures du soir au plus tard, à peine contre lesdits de 100 livres d'amende pour la première fois, et, en cas de récidive, de 200 livres et d'être mis au carcan.

« A l'égard des maîtres chirurgiens, ils seront tenus de tenir boutiques ouvertes, à peine de 200 livres d'amende pour la première fois, et, en cas de récidive, d'interdiction de la maîtrise pendant un an, et, pour la troisième fois, de privation de leur maîtrise. Seront tenus lesdits chirurgiens, sous les mêmes peines que dessus, de déclarer au commis-

saire du quartier les blessés qu'ils auront soignés, chez eux ou ailleurs, pour en être fait par ledit commissaire son rapport à la police.

« Nous prévenons aussi les nommés Bohémiens ou Egyptiens qu'il est ordonné de les conduire à la chaîne en nos galères, pour y servir comme forçats, sans autre forme ni figure de procès. Et à l'égard des filles et femmes qui les accompagnent et vaguent avec eux, qu'elles soient fouettées, flétries et chassées du royaume, et que ce qui sera ordonné à cet égard par les officiers de police soit exécuté comme jugement rendu en dernier ressort. »

L'ordonnance de 1788 augmente de 100 livres l'amende prononcée contre les chirurgiens.

Disons que cette exhumation dégoûtante a excité jusqu'au blâme du *Journal des Débats* et que les autres feuilles ministérielles n'ont pas osé prendre la défense de l'arrêté-Gisquet, qui, du reste, paraît avoir été rapporté.

On lit dans le *Mémorial Belge* :

« Le bruit s'est répandu qu'il existait un nouveau protocole, relatif à l'évacuation d'Anvers. Bien que nous ne connaissions pas le texte même de ce document, qui, si nous sommes bien informés, n'est pas parvenu encore au ministère des affaires étrangères, nous avons tout lieu de croire que la nouvelle est fondée; il existe un protocole nouveau, n° 64; ce n'est même pas le seul. On dit ces documents de la conférence très-favorables à la conclusion prochaine de nos affaires. C'est un démenti formel donné au langage tenu à La Haye par le ministre des finances.

« Il paraît que la Conférence somme le roi de Hollande de se prononcer avant le 30 juin sur l'évacuation du territoire belge tout entier par ses troupes, à effectuer d'ici au 15 juillet; le silence sera considéré comme refus, et en ce cas on déduirait de la part de la dette assignée à la Belgique les arrérages à courir depuis le premier janvier 1852, et les puissances auraient recours à la force. On dit que l'Angleterre et la France se seraient chargées de l'exécution, l'une par mer, l'autre par terre.

« Nous ne savons jusqu'à quel point les nouveaux documents sont exposés à cet égard. Si quelque convenance empêchait de donner une publicité entière à ces nouvelles pièces diplomatiques, il est à désirer cependant qu'on en laisse transpirer ce qu'elles ont d'important et de rassurant pour la Belgique. Le fait de l'unité d'opinions et d'action des cinq puissances, quant à l'évacuation d'Anvers, serait très-significatif dans ce moment pour l'Europe entière, et démentirait beaucoup de bruits contraires qui finiraient par prendre quelque crédit.

« Avant de nous livrer à d'autres réflexions nous attendrons des informations plus détaillées. »

— La chambre des représentants, dans sa séance du 18, a décidé, conformément à la proposition de la section centrale, que la 3^e cour d'appel sera établie à Gand.

L'art. 33 a été adopté comme suit :

Les cours de Bruxelles et de Liège seront composées d'un premier président, de deux présidents de chambre et de 18 conseillers; celle des Flandres, d'un premier président, de deux présidents de chambre et de 15 conseillers.

— Le 19, la chambre a entendu le rapport sur la réserve de 50,000 hommes. La section centrale réduit la réserve à 30,000 hommes; elle se composera de miliciens des classes de 1826 à 1831; le nombre d'hommes sera proportionné à la population de chaque province, déduction faite des localités dont les gardes civiques du 1^{er} ban sont à l'armée.

— On apprend que les travaux préparatoires pour la formation du camp, près de Merchten, sont suspendus. Il paraît aussi que les propriétaires des champs dont on devait couper la récolte à cette fin, n'ont pas encore reçu d'indemnité.

— M. le marquis de Latour-Maubourg, secrétaire de l'ambassade française à Saint-Petersbourg, vient d'être nommé ambassadeur de Louis-Philippe auprès de Léopold. (*Journal de la Belgique.*)

— Le 14 de ce mois, à Montaigu (Brabant), un incendie a consumé une maison avec grange et écurie et une distillerie (celle-ci étant assurée). Le dommage est évalué à 3,844 florins. Le feu a pris par la cheminée de la distillerie.

— Un envoyé de France a passé avant-hier par Bruxelles porteur de dépêches pour le chargé d'affaires de France, et se rendant à Pétersbourg.

Un courrier du cabinet d'Angleterre a aussi passé, se rendant à Francfort; il était aussi chargé de dépêches pour sir Adair.

Un autre envoyé d'Angleterre a également passé par cette ville, se rendant à Hanovre.

— Parmi les affaires jugées par la cour d'assises de Gand se trouve celle des cinq frères Galland, de Maria-Hoorebeke, accusés de rébellion à force ouverte contre la gendarmerie, agissant pour mettre à exécution un jugement du conseil de la garde civique qui avait condamné l'un de ces jeunes gens à deux jours d'emprisonnement. Il est résulté des débats que 5 gendarmes, accompagnés d'un garde-champêtre, avaient brusquement envahi le domicile des Galland, et avaient tenté d'arrêter le condamné, sans même lui avoir exhibé le jugement de condamnation. Les accusés s'étaient alors armés de bèches, de couteaux et d'autres instrumens. La carabine d'un des gendarmes avait été brisée d'un coup de bêche, et deux gendarmes avaient reçu des blessures à la tête. Un coup de feu, tiré à bout portant, avait enlevé à l'aîné des Galland le menton, la mâchoire inférieure et une partie de la langue. Les gendarmes avaient fini par prendre la fuite.

M^e Metdepenningen, défenseur, a soutenu que non-seulement le jugement que l'on avait voulu mettre à exécution avait été illégalement rendu par des juges non qualifiés et n'était pas revêtu des formes extérieures d'un jugement, mais que les gendarmes n'avaient pas eu le droit de violer, comme ils l'avaient fait, le domicile de la famille Galland, et qu'en conséquence la résistance qu'on leur avait opposée était légale et

légitime. Il a cité divers arrêts qui autorisent la résistance, même violente et avec voies de fait, contre les agens de la force publique qui agissent illégalement. Après une courte délibération, le jury a répondu négativement sur toutes les questions.

— On lit dans le *Journal de Bréda* :

Le 13 de ce mois, une corvette a été lancée du chantier royal de Rotterdam. A cette occasion, il est arrivé un affreux malheur. Pendant l'opération, le navire s'inclina tout-à-coup et fit tomber à l'eau une cinquantaine de personnes. On craint que, par la chute violente et le désordre qui en est résulté, un grand nombre de ces personnes n'aient reçu de fortes contusions, ou même perdu la vie. Au départ de la lettre qui nous transmet les détails, il manquait encore une dizaine de personnes.

Les élèves de l'université de Leyden feront célébrer le 22 de ce mois un service funèbre en mémoire de la mort de leur condisciple Beekman, tué à l'attaque du village de Beerlingen.

— Jérémie Bentham a légué par son testament des bagues avec son portrait et ses cheveux à un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on remarque MM. Lafayette, Joseph del Valle, ancien président de la république de Guatemala, J.-B. Say, Félix Bodin, van de Weyer, ambassadeur belge. Il a institué le docteur Bowring son exécuteur testamentaire. (*Temps.*)

— La *Sentinelle de Bayonne* annonce la prise de Lisbonne par don Pedro, et une foule de lettres de commerce, arrivées à Bordeaux, la confirment.

L'une de ces missives, adressée à un négociant de cette ville, porte, en date du 12 : « Hier, vers trois heures de l'après-midi, est arrivé un courrier de l'ambassade anglaise de Madrid, dont on a remis les dépêches à une estafette pour Paris. Cette lettre porte la nouvelle de l'entrée de don Pedro à Lisbonne. Cependant rien d'officiel ne nous est encore parvenu. »

CHOLÉRA.

Il n'est plus possible de douter de la présence du choléra asiatique à Bruxelles. Hier, 3 cas ont eu lieu dans des habitations de la rue aux Choux, près de la place des Martyrs. (*Moniteur.*)

Le bulletin de Gand du 16 au 17 juin, 7 heures du soir, fait connaître 16 décès, 32 nouveaux cas, 14 en traitement, 25 convalescens.

Bruges, 17 juin. — Nous venons d'apprendre que deux cas de choléra se sont manifestés en cette ville. Les individus transportés à l'hôpital ont succombé tous les deux.

Baisieux 16 juin. — Un individu qui présentait tous les symptômes du choléra vient de mourir sur le territoire de cette commune. Il habitait à fort peu de distance de la frontière, et il est à remarquer que les communes françaises qui nous avoisinent sont généralement infectées.

Erpe, près d'Alost 16 juin. — Un individu est mort en cette commune avec quelques symptômes du choléra. Le même jour, des symptômes analogues se sont manifestés sur une femme et un enfant qui habitaient avec le défunt. La femme est convalescente, mais l'enfant semble devoir succomber.

Mons, 17 juin, à 6 heures de soir. — Depuis hier à pareille heure, nous comptons à l'hôpital 5 nouveaux cas et 2 décès.

Courtray, 17 juin. — Depuis le 15 nous avons ici 5 nouveaux cas, dont 2 hommes et trois femmes, 2 décès, l'un d'une vieille femme, l'autre d'une jeune fille.

Roulers, 17 juin, à midi. — Depuis hier midi, nous comptons ici 9 nouveaux cas, 4 décès et 7 convalescences.

Furnes, 16 juin. — Le quartier Bewesterpoort, lez Furnes, compte un nouveau cas, c'est la garde malade de l'individu qui y est encore en traitement. Nous avons l'espoir de faire cesser la maladie ici.

ANNONCES

1809.

VENTE PUBLIQUE

D'UNE SUPERBE COLLECTION DE LIVRES.

Mercredi 20 et jeudi 21 juin courant, M. F. CANONGETTE, de Bruxelles, fera vendre publiquement en la salle de ventes de Madame WODON-GERARD, à 2 heures précises et aux conditions d'usage, une superbe collection d'environ 10,000 volumes des meilleurs ouvrages de la librairie ancienne et moderne, Littérature, Histoire, Voyages, Jurisprudence, Théologie, Médecine et Chirurgie, Sciences et Arts, beaucoup d'ouvrages d'Education, Piété, Classiques, etc., parmi lesquels se trouvent la plupart des auteurs les plus célèbres : et presque toutes éditions de Paris.

Il n'y aura point de catalogue; mais MM. les amateurs pourront examiner pendant toute la matinée les livres qui seront vendus à chaque séance.

A moins d'avis préalable, tous les ouvrages sont garantis parfaitement complets et bien conditionnés.

Rien ne sera retiré.

1813.

VENTE

1^o Par actions de 90 francs et par coupons d'actions d'un franc, de la belle propriété de *Bellignies*, département du Nord, de la valeur de 200,000 francs;

2^o Par coupons d'actions d'un franc, de 5 domaines appartenant à M. Audry de Puiraveau, député de France, et estimés à 400,000 francs.

Le tout par numéros sortant au tirage de la loterie de Paris en septembre, octobre, etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Ange, à Namur, lequel est chargé de vendre les coupons, et distribue des prospectus.

On prend, chez ledit agent, les emprunts belges au pair contre du drap et autres marchandises, à juste prix.

1811. L'honorable M. AUDRY DE PUIRAVEAU, membre de la chambre des députés, ayant perdu une grande partie de sa fortune par la part active qu'il prit à la révolution de juillet, vient de mettre en vente par coupons d'actions de séries *Trois Domaines* d'une valeur de 400,000 fr., lui appartenant, et qui seront adjugés sur les tirages de la loterie de Paris du mois de septembre prochain.

Étant chargé du placement des coupons pour toute la Belgique, j'emprunte la voie des journaux pour engager les Belges à prendre part à une opération qui se recommande tant par la modicité du prix des billets que par le nom du propriétaire des domaines, dont le but est de se dégager envers le gouvernement français des obligations qu'il a contractées lors de la révolution de juillet.

Ayant chargé des personnes dans plusieurs villes de la Belgique, on pourra facilement se procurer des coupons.

Ci-après, une lettre adressée par M. AUDRY DE PUIRAVEAU aux rédacteurs de la *Tribune* et du *Courrier Français*, en réponse à des calomnies que les ennemis de notre révolution avaient débitées contre lui. Elle servira à faire connaître le patriotisme et la belle conduite tenue par cet honorable citoyen dans les mémorables journées de juillet.

DELCOUR, fils, Grand'Rue, à Condé.

Condé, 12 juin 1832.

LETTRE

DE M. AUDRY DE PUIRAVEAU

AUX RÉDACTEURS

DE LA TRIBUNE ET DU COURRIER FRANÇAIS.

Monsieur, je vous remercie de me fournir l'occasion de répondre à des calomnies qui ont commencé à l'époque des élections, et dont j'espérais que ma conduite aurait fait justice. Pour les réfuter, il me suffira d'exposer les faits auxquels j'ai pris part pendant et depuis la révolution. Je l'eusse fait à la tribune, si mes amis ne m'en eussent empêché. J'espère, monsieur, que vous ne refuserez pas l'insertion de ma lettre.

Dès le 27 juillet au matin, je parcourus une grande partie des quartiers populeux de Paris. Je prévis, à la bourse, plusieurs jeunes patriotes de la réunion des députés chez M. Casimir Périer. Je ne savais pas alors que l'on refuserait de les recevoir, et qu'on les laisserait impitoyablement exposés aux charges des sicaires de Charles X. Je me trouvai au commencement des charges de l'hôtel des affaires étrangères; je sus, par ma fermeté, forcer d'avoir lieu la réunion, que l'on voulait remettre, à cause du voisinage des troupes. J'offris ma maison pour point de réunion, alors que personne ne voulait donner la sienne, et qu'il y avait quelques risques à le faire: mon nom, porté sur les listes de condamnation et de vengeance de Charles X, le prouve.

En sortant de cette réunion, je me portai vers la rue de Grenelle-Saint-Honoré, où les satellites du pouvoir assassinaient le peuple, ainsi qu'à la Banque et sur la place des Victoires: partout, ma médaille à la main, je parcourais les groupes et encourageais le peuple à prendre les armes, et j'assistais à la chute des réverbères dans la rue Richelieu.

Ce même jour, et au soir, une réunion eut lieu chez moi, encore par mes soins; une foule de patriotes étaient prévenus, et j'en sentais le besoin.

Le premier je fis distribuer dix-huit cents baïonnettes que j'avais chez moi; je donnai l'ordre d'enlever trente caisses de fusils qui se trouvaient en dépôt dans la rue Hauteville, et il en fut ainsi de huit cents fusils et deux pièces de canon, qui me furent signalés dans une maison voisine. A l'instant même je faisais de ma maison un poste militaire et de sûreté; car un personnage devenu très-important y passa la journée du 29 jusqu'à 2 heures, alors même que l'on était réuni chez M. Laffitte.

De ce moment, plusieurs réunions eurent lieu chez moi; les patriotes qui s'y rendaient ne demandaient que des chefs. Je m'offris, avec toute l'énergie dont je suis capable, alors que les hommes du métier refusaient cette mission dangereuse.

J'introduisis, dans la réunion qui eut lieu chez Bérard, des députations dont la demande d'un chef fit partir bien des personnes.

Dans la nuit du 28 au 29 juillet, toujours accablé de visites de personnes qui réclamaient un chef, et voyant l'indécision des réunions, et le peu d'effet qu'elles produisaient, je pris sur moi de faire faire dans mes bureaux, et de suite imprimer, des placards qui annonçaient que le général Lafayette était général en chef, M. de Laborde son chef d'état-major, et Audry de Puiraveau, son premier aide-de-camp. Il était juste que je prisse ma part des risques que je leur faisais courir.

C'est moi qui ai produit cet effet décisif, et j'en réclame tout le mérite, de même que j'en acceptais toute la responsabilité.

Revêtu de mon uniforme de député, je montai à cheval pour prévenir le général des dispositions que je venais de faire. Chemin faisant, j'assistai à la prise des casernes de la Pépinière. Ayant prévenu le général, il fut convenu que nous nous rendrions chez M. Laffitte.

En sortant de chez M. Laffitte, je conduisis le général, en lui donnant le bras, à l'Hôtel-de-Ville, où une décharge de coups de fusil accueillit son entrée.

Ce fut là que j'appris que je faisais partie de la commission municipale; j'en acceptai avec plaisir les charges et les dangers. J'y ai constamment couché, sans me dévêtir et souvent seul.

Je participai à ces actes dont je m'honore: c'est moi qui pris l'initiative pour renvoyer les négociateurs de Charles X, dont un des ministres actuels faisait partie; je fis remporter les ordonnances de retrait qui nommaient un nouveau ministère dont M. Casimir Périer faisait partie. Par cela seul je fixai la révolution, qui flottait encore incertaine.

Plus tard encore, je m'introduisis la nuit dans un lieu où l'on vint m'avertir qu'il se tenait un conciliabule entre gens que j'étais loin de croire

là, et qui ne devaient pas se trouver ensemble; et je l'annulai par ma seule présence.

Aussitôt la révolution, le gouvernement provisoire, dont j'avais l'honneur de faire partie, eut connaissance, sans doute, que les événements avaient anéanti ma fortune; et comme il savait bien que je n'avais pas fait ma part pendant que celle de la France était à ma disposition comme à celle de mes collègues, il me fit offrir, par M. Laffitte, 100 mille francs, sans me dire à quel titre; mais je m'en expliquai avec lui, et je ne les acceptai qu'à titre de prêt: ma reconnaissance et mes traites attestent ces faits.

Cette somme étant insuffisante pour couvrir le désastre de mon établissement, qui avait coûté à créer 1,200,000 fr., dont une partie du matériel avait été employée à faire des barricades, et plus de 100 mille francs le furent à payer des indemnités de perte de marchandises et frais de retards occasionnés par la révolution, je m'adressai au roi pour lui demander 300 mille francs à emprunter, et sur hypothèque. Il me répondit qu'il n'avait pas d'argent, et que je pouvais m'adresser à la commission des 30 millions, ce que je fis en effet. Je lui demandai 200 mille francs; elle m'en accorda 100 mille sur hypothèque, avec la garantie de mon épouse, qui fut étonnée que je fusse ruiné par des événements auxquels j'avais pris quelque part, pendant que tant d'autres s'y étaient enrichis, sans y avoir concouru.

Pendant tous ces événements je perdais quinze mille francs par jour, et cela pendant un mois. Ce terme a suffi à l'anéantissement de mon avenir et à celui de ma nombreuse famille.

Toutes ces calomnies d'argent se réduisent donc pour moi à 200 mille francs que j'ai empruntés, comme l'attestent les hypothèques dont les biens de mon épouse et les miens sont grevés. Cette position malheureuse, par le temps qui passe, est peut-être un titre d'honneur.

Si j'avais eu un tort, ce ne serait pas sans doute celui d'être servile et corruptible; ce serait peut-être celui de m'être cru des droits à une réparation. Je devais savoir qu'en sacrifiant corps et biens à la patrie on ne remplissait qu'un devoir, et que l'on n'acquerrait aucun droit.

J'ai l'honneur, etc.

AUDRY DE PUIRAVEAU, député.

1812. Le 27 juin 1832, la commune d'Aublain, canton de Couvin, fera vendre quantité d'arbres sur pied, propres à la charpente. La vente aura lieu dans la coupe.

LEFEBVRE, notaire.

1810. Vendredi 29 juin 1832, aux dix heures du matin, au bureau de monsieur le juge de paix du canton de Namur (sud), rempart *ad Aquam*, à Namur, il sera procédé devant ledit juge de paix, et par le ministère de M^{re} Buydens, fils, notaire à Jambes, à la vente des propriétés ci-après désignées, situées à Malonne près de Namur.

PREMIER LOT.

Tous les bâtimens composant la superbe abbaye de Malonne, avec 2 bonniers 45 perches de terres entourées de murs; les bâtimens sont situés à proximité de la Sambre et peuvent servir à l'établissement d'usines ou de manufacture.

DEUXIÈME LOT.

Une prairie avec les bâtimens appelés *les Neuves Ecuries de la Basse Cour*.

TROISIÈME LOT.

Une terre dite *le Vevi ou Petit Bois*, contenant 47 perches, 11 aunes 65 palmes.

QUATRIÈME LOT.

Une terre dite *le Vevi Longdos*, contenant 89 perches 45 aunes.

CINQUIÈME LOT.

L'autre partie de la terre dite *Vevi Longdos*, contenant 89 perches 45 aunes.

A s'adresser, pour connaître les conditions, à M^{re} Buydens, fils, notaire à Jambes, faubourg de Namur.

1789. D. Chantraine, agent d'affaires et d'assurances contre incendie assure aussi contre la grêle toutes espèces de récoltes.

Il peut contracter les assurances contre la grêle, pour six mois, ce qui diminue la prime de moitié.

S'adresser en sa demeure rue du Chenil, N^o 141, à Namur.

1758. *Maison à vendre, de la main à la main.*

Cette maison, sise à Namur, est très-bien située pour le commerce. Elle se compose de trois étages, deux grandes places au rez-de-chaussée cave, et a deux eaux.

S'adresser, pour traiter de la vente, à D. Chantraine, agent d'affaires, rue du Chenil, n^o 141.

1629. Beau quartier de maison à louer présentement, occupé jadis par le Père Désiré; il est composé de cinq caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second et greniers. La vue est des plus belles, donnant sur le Pont de Sambre, le rivage de Grognon, la Sambre et la Meuse. Ce quartier a été remis à neuf en 1831. S'adresser pour le voir au sieur Charles Leclair, rue des Bouchers, n^o 1036, à Namur.

1529. *Plusieurs capitaux importants et autres à placer, sur bonne hypothèque, ou billets.*

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, demeurant chez le notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, à Namur.